

CHEZ NOS PARTENAIRES



RÉDUCTION DE 8% sur tous les produits sauf transmissions florales chez la fleuriste «Chlorophylle» à Bar-le-Duc - Madame Guillaume (03 29 76 23 79)

RÉDUCTION DE 10% sur la papeterie et de 5% sur les livres à la Librairie Ducher à Verdun - Madame Clesse (03 29 86 03 12)

RÉDUCTION DE 5% à partir de 15€ d'achat (sauf sur le déclassé) à la boutique «La Cloche Lorraine» à Commercy - Madame Grosjean (03 29 91 25 16)

RÉDUCTION DE 10% sur la confiture de groseilles épépinées à la plume d'oie, à la boutique «À la Lorraine» à Bar-le-Duc - Mme Dutriez (03 29 79 06 81)

RÉDUCTION DE 5% sur tous les produits et visite gratuite du nouvel atelier de production de Perlés à la boutique « Clair de Lorraine » à Void-Vacon - Monsieur Ferry (03 29 89 80 00)

1 APÉRITIF MAISON ET 1 CAFÉ OFFERT par repas au restaurant «La Meuse Gourmande» à Bar-le-Duc - Monsieur Damien (03 29 79 28 40)

1 CAFÉ OFFERT par repas au restaurant «La Gargote» à Haudainville - Monsieur Jura (03 29 74 85 46)

1 CAFÉ OFFERT par repas au restaurant « La Pailote Meusienne » à Sommedieue - Mademoiselle Jacques (03 29 86 49 02)

Ces réductions ne s'appliquent pas sur les offres promotionnelles et soldes.

DON À L'ASSOCIATION

Le don à l'association permet, si vous êtes imposable, de déduire 66% de ce versement dans la limite de 20% de votre impôt sur le revenu. Seul un don supérieur au montant de l'adhésion annuelle, c'est-à-dire supérieur à 8€, ouvre droit à une réduction d'impôt.

EXEMPLES AVEC UNE ADHÉSION À 8€

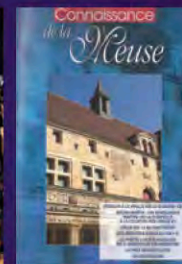
Versement	=	adhésion	+	montant du don	réduction d'impôt	cela ne vous coûte que
25 €	=	8 €	+	17 €	11,22 €	13,78 €
50 €	=	8 €	+	42 €	27,72 €	22,28 €
80 €	=	8 €	+	72 €	47,52 €	32,48 €
100 €	=	8 €	+	92 €	60,72 €	39,28 €

CONNAISSANCE DE LA MEUSE - Association reconnue d'utilité publique
Carrières d'Haudainville 55100 VERDUN - Tél. : 03 29 84 50 00 -

Agence RICHCOM

DEVENEZ ADHÉRENTS

À L'ASSOCIATION CONNAISSANCE DE LA MEUSE



«Connaissance de la Meuse» est l'une des plus importantes associations de la région Lorraine. Lauréate de l'Académie des Sciences morales et politiques, elle est également reconnue d'utilité publique par décret du 7 janvier 2010.

Depuis sa création en 1982, elle œuvre pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine meusien. Ses moyens d'actions sont divers : publications, animations, spectacles, conférences, excursions...



www.connaissancedelameuse.com

LES AVANTAGES RÉSERVÉS AUX ADHÉRENTS

ADHÉSION OU DON, À VOUS DE CHOISIR !

Votre adhésion à «Connaissance de la Meuse» est un soutien aux actions et aux valeurs défendues par l'association. Elle est également un soutien financier non négligeable. Elle vous permet de participer à l'Assemblée générale annuelle pour décider des grandes lignes directrices de l'association, de choisir le programme des activités, d'élire les dirigeants - c'est-à-dire les administrateurs - et de voter le budget.

Etre membre, c'est également bénéficier de prix très avantageux sur les activités payantes de l'association ainsi que des réductions chez ses différents partenaires.

Deux fois par an, vous recevrez « la Lettre de CdM » qui présente les activités réalisées, les projets en cours et à venir.

COTISATION 2014

INDIVIDUEL	FAMILLE
Adulte : 8 €	Premier adulte : 8 €
Chômeur : 4 €	Conjoint(e) : 4 €
Jeune de 18 ans à 25 ans : 4 €	
Jeune de moins de 18 ans : 2 €	

Pourquoi un don ?

Vous pouvez choisir de faire un don pour marquer un soutien plus conséquent à l'association tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt et de tous les avantages de votre statut de membre.

Pour faire un don qui ouvre droit à un dégrèvement fiscal, il faut que le montant du don soit supérieur à la cotisation de base (supérieur à 8€). Seule la somme supplémentaire donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable (C.G.I. art.200-1).

Par exemple, si vous faites un don de 50€ comprenant une adhésion à 8€, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de : $50€ - 8€ = 42€ \times 66\% = 27,72€$

SUR LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

20€ POUR 2 PLACES ADULTES AU LIEU DE 40€ à l'Événement-Spectacle «Des flammes...à la lumière» à Verdun en tribune normale. Offre non cumulable, dans la limite des places disponibles.

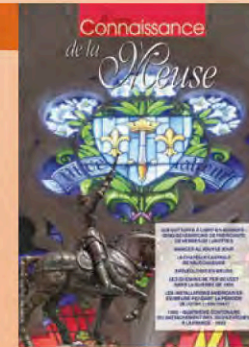
22€ AU LIEU DE 26€ pour un abonnement d'un an à la revue trimestrielle «Connaissance de la Meuse» (4 numéros)

4€ L'ENTRÉE ADULTE AU LIEU DE 6€ à la manifestation de Saint-Nicolas au château de Thillombois

RÉDUCTION DE 5€ sur l'excursion dans la vallée de la Meuse

RÉDUCTION DE 5€ sur le livre «La Meuse et les Meusiens dans la Grande Guerre»

RÉDUCTION DE 50% sur l'Image d'Epinal non numérotée, représentant le patrimoine meusien



CHEZ NOS PARTENAIRES

ENTRÉE À 3€50 AU LIEU DE 5€ au Musée Européen de la Bière à Stenay - Madame Lecasseur (03 29 90 70 50)

ENTRÉE À 3€ AU LIEU DE 5€ pour la visite guidée du Musée Jehanne d'Arc (OT Vaucouleurs*)

ENTRÉE À 2€ AU LIEU DE 3€ pour la visite libre du Musée Jehanne d'Arc (OT Vaucouleurs*)

ENTRÉE À 2€ AU LIEU DE 3€ pour le son et lumière Jehanne 3D à la Crypte (OT Vaucouleurs*)

ENTRÉE À 3€ AU LIEU DE 5€ pour le son et lumière Jehanne 3D à la Porte de France (OT Vaucouleurs*)

* Office de Tourisme du canton de Vaucouleurs - Madame Merlet (03 29 89 51 82)



BULLETIN D'ADHÉSION 2014 À CONNAISSANCE DE LA MEUSE

Bulletin d'adhésion à remplir et à retourner accompagné du règlement à :
« Connaissance de la Meuse » Carrières d'Haudainville - 55100 Verdun

Nom : Prénom (s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : e-mail :

ADHÉSION À TITRE INDIVIDUEL

- adulte : 8€
- chômeur : 4€
- jeune de 18 à 25 ans : 4€
- jeune de moins de 18 ans : 2€

ADHÉSION EN FAMILLE

2 adultes : 12€ = 12 €
Merci d'indiquer le nom et le prénom de votre conjoint(e) :

..... jeune(s) de 18 à 25 ans X 4€ = €
Merci d'indiquer le(s) prénom(s) du ou des jeunes :

..... jeune (s) de moins de 18 ans X 2€ = €
Merci d'indiquer le(s) prénom(s) du ou des jeunes :

TOTAL = €

DON À L'ASSOCIATION

Le don à l'association permet, si vous êtes imposable, de déduire 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable (C.G.I. art.200-1). Seul un don supérieur au montant de l'adhésion annuelle, c'est-à-dire supérieur à 8€, ouvre droit à une réduction d'impôt.

Mon versement : € dont € pour l'adhésion

Un reçu fiscal vous sera adressé afin de le joindre à votre prochaine déclaration d'imposition.

Date : Signature :